

Guide Pratique : Réalisation d'un Plan de Masse pour Permis de Construire

Informations administratives et techniques

- Nom et adresse du demandeur
- Référence cadastrale du terrain
- Échelle du plan (généralement 1/200e ou 1/500e)
- Orientation (flèche indiquant le Nord)
- Date et signature du dessinateur ou du demandeur

Éléments du terrain existant

- Limites du terrain et dimensions exactes
- Emplacement des constructions existantes à conserver
- Tracé des clôtures et portails
- Emplacement des arbres existants (préciser ceux conservés ou abattus)
- Niveaux du terrain naturel (courbes de niveau si le terrain est en pente)

Projet de construction

- Emplacement précis de la nouvelle construction (dimensions et distances par rapport aux limites séparatives)
- Tracé des accès (véhicules et piétons) depuis la voie publique
- Emplacement des réseaux (raccordements eau, électricité, assainissement)
- Emplacement des zones de stationnement
- Tracé des aménagements extérieurs (terrasses, piscines, abris de jardin)

Conseils pour la conformité

- Vérifier la cohérence avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune
- Utiliser un fond de plan cadastral à jour
- Assurer une lisibilité parfaite (traits nets, annotations claires)
- Indiquer les cotes de recul par rapport aux limites de propriété (indispensable pour l'instruction)
- Joindre les photos du terrain si nécessaire pour compléter la compréhension du projet